

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

en exercice 11 L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de janvier,
présents 11 le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J.
BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L.
VACHON T. GIANDOLINI D. PADEL S.

EXCUSÉ : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : D. GIANDOLINI

OBJET : TARIFS EAU 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs H.T applicables au service eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que les tarifs seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

EAU :

- Droit fixe : 50.07 € H.T.
- Prix au m3 par personne pour les particuliers :
 - o De 0 à 25 m3 : 3,89 € H.T.
 - o De 26 à 40 m3 : 3,97 H. T
 - o De 41 m3 et au-delà : 4,12 € H.T
- Prix au m3 pour les professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants...) : 3,89 € H. T
- Location compteur : 11.12 € H.T.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
D. GIANDOLINI

Le Maire,
P. CARTERON,

Transmis au représentant de l'Etat le 25/01/2024

Publié le 25/01/2024

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat